



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
8 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 38<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 mars 2005, à 10 heures

*Président* : M. MacKay ..... (Nouvelle-Zélande)

*Président du Comité consultatif pour les questions*

*administratives et budgétaires* : M. Kuznetsov

### Sommaire

Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005  
(*suite*)

Plan-cadre d'équipement

Examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour  
le développement

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-27351 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 108 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (suite)**

**Plan-cadre d'équipement**

1. **M. Clarkson** (Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement), rappelant que le Secrétaire général, dans son dernier rapport sur la question, évoquait une offre de prêt provisoire émanant des États-Unis (A/59/441, par. 11), fait savoir que le Gouvernement du pays hôte a approuvé le prêt et en a précisé, dans une lettre datée du 15 mars 2005, les principales conditions, qui sont peu différentes de celles présentées dans le rapport. De l'avis des institutions financières commerciales consultées par le Secrétariat sur l'offre du pays hôte et sur les autres options de financement, l'Organisation ne trouvera pas de meilleur taux d'intérêt fixe compte tenu des conditions actuelles du marché.

2. En termes de service de la dette, l'offre des États-Unis sera probablement moins onéreuse pour l'Organisation qu'un emprunt direct sur les marchés des capitaux. Les conditions du prêt lui ayant été confirmées par le pays hôte, le Secrétariat les comparera aux conditions actuelles du marché et présentera ses conclusions à l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de la reprise de sa session. Le Secrétariat a étudié d'autres possibilités de réduire le montant des intérêts à verser pendant la durée du prêt, mais l'Organisation ne peut y recourir sans utiliser l'offre du pays hôte comme garantie; ces possibilités sont donc subordonnées à la conclusion d'un accord de prêt avant le 30 septembre 2005.

3. La phase de construction du plan-cadre d'équipement prévoit que le personnel et les délégués seraient provisoirement relogés dans des locaux transitoires pour que les locaux actuels puissent être mis en travaux. La ville de New York a proposé que la United Nations Development Corporation (UNDC) construise un bâtiment, baptisé UNDC-5, sur la 1<sup>re</sup> Avenue, entre la 41<sup>e</sup> et la 42<sup>e</sup> Rue, mais l'assemblée législative de l'État de New York n'ayant pas approuvé ce site, l'Organisation a commencé à étudier d'autres possibilités, faisant appel aux services d'un consultant en immobilier pour repérer de nouveaux sites. Elle examinait aussi comment limiter le coût total de la construction du bâtiment UNDC-5. Selon les premières études de marché, l'Organisation pourrait peut-être déménager dans un bâtiment proche, à condition de

saisir rapidement l'occasion. Le Secrétariat compte faire rapport sur la question des locaux transitoires à l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de la reprise de sa session. Les progrès récemment obtenus dans l'obtention d'un financement de la part du pays hôte, l'avancée des travaux de conception et l'engagement d'un cabinet de gestion de programmes vont dans le bon sens. Soucieux de préserver cette dynamique, le Secrétaire général entend demander à l'Assemblée, lors de la deuxième partie de la reprise de sa session, de convertir en crédit de 26 millions de dollars d'engagements de dépenses autorisés afin de financer l'achèvement des travaux de conception et de régler la question des locaux transitoires.

4. **M. Stoffer** (États-Unis d'Amérique) signale que le Secrétaire général adjoint à la gestion a été officiellement informé, le 15 mars 2005, de l'inscription au budget des États-Unis de l'offre de prêt visant à financer le plan-cadre d'équipement. D'un montant maximum de 1,2 milliard de dollars remboursable sur une période maximale de 30 ans, le prêt serait versé sur trois ans en trois tranches successives. Le montant et les conditions de prêt correspondant à un maximum autorisé, l'Organisation pourrait opter pour un montant inférieur, un délai plus court (qui irait de pair avec un taux d'intérêt moindre) ou un calendrier de versement différent.

5. L'offre de prêt expire le 30 septembre 2005 à minuit, date à laquelle le Secrétaire général devra l'avoir signée pour que la Commission puisse l'envisager comme possibilité de financement du plan-cadre d'équipement. La signature du Secrétaire général n'engagerait pas l'Organisation financièrement, pas plus qu'elle ne préjugerait de l'approbation du prêt par l'Assemblée générale. Il n'y aurait obligation de remboursement que dans le cas où des montants seraient effectivement décaissés en faveur de l'Organisation.

6. La Commission doit prendre plusieurs décisions. Elle doit d'abord autoriser ou non le Secrétaire général à signer l'offre de prêt, étant entendu qu'elle pourrait l'y autoriser simplement pour conserver à l'Organisation le bénéfice de l'offre en attendant que l'Assemblée générale l'étudie, à sa soixantième session, comme option de financement du plan-cadre d'équipement, ou pour que l'Organisation puisse l'utiliser comme garantie afin d'obtenir des fonds auprès de sources privées. La Commission pourrait également décider de refuser l'offre de prêt.

7. La Commission doit ensuite s'assurer du financement de la deuxième phase de conception du plan-cadre d'équipement, comme elle l'a fait pour la première, ce financement devant être disponible dès mai 2005 étant donné que les crédits ouverts pour la première phase arriveront à épuisement peu après cette date.

8. Enfin, la Commission doit examiner les possibilités en matière de locaux transitoires, notamment celles, qui pourraient être étudiées et recommandées par le Secrétariat, consistant à transférer l'Organisation dans des locaux commerciaux. Il s'agira de comparer le loyer du bâtiment UNDC-5, où il devrait être moins onéreux de loger le Secrétariat et l'Assemblée générale, au loyer de ces locaux. Il lui faut également mettre en balance le surcoût d'un report du plan-cadre d'équipement jusqu'à l'achèvement du bâtiment UNDC-5 en 2009 et les avantages que présenterait ce bâtiment du fait qu'il pourrait regrouper le Secrétariat et l'Assemblée générale sous un même toit, contrairement sans doute à des locaux trouvés sur le marché.

9. Même si la Commission décide de recourir à des locaux transitoires commerciaux pendant la phase de construction, elle doit décider en parallèle de l'éventuel regroupement de services dans le bâtiment UNDC-5. Transférer dans le nouveau bâtiment des services de l'ONU actuellement logés dans des locaux commerciaux loués pourrait permettre de réduire les coûts de location futurs. Par ailleurs, le bâtiment UNDC-5 serait moderne, très sûr et conçu à la seule intention de l'Organisation, qui pourra en acquérir la propriété à l'issue d'un délai de 30 ans ou s'acquitter, pendant une durée indéterminée, d'un loyer subventionné. L'Organisation jouirait du site librement et indéfiniment.

10. La Commission doit prendre plusieurs décisions importantes. Pour sa part, le pays hôte veut s'assurer que les délégués et le personnel seront en sécurité au Siège de l'ONU et souhaiterait saisir l'offre faite par la ville de New York de construire un bâtiment dont l'Organisation pourrait devenir propriétaire au bout de 30 ans. Le Gouvernement américain s'emploiera à obtenir l'accord de l'assemblée législative de l'État de New York afin que la Commission dispose d'une base solide pour prendre en connaissance de cause une décision qui engage l'avenir de l'ONU.

11. **M. van den Bossche** (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et Roumanie, pays adhérents, de la Turquie, pays candidat, de l'Albanie, de la Serbie-et-Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Islande, dit que le plan-cadre d'équipement revêt un caractère d'urgence. Tandis que s'accélère la réforme de l'Organisation, la rénovation du Siège prend du retard, bien qu'elle soit nécessaire pour des raisons de sécurité et de sûreté et parce qu'elle influe autant sur le moral et le bien-être du personnel que d'autres questions examinées par la Commission, comme l'administration de la justice ou la sécurité. Préoccupé par les conséquences de nouveaux retards et par la couverture médiatique et les commentaires de personnalités politiques américaines dont le plan a fait récemment l'objet, il invite le Secrétariat à communiquer avec transparence sur tous ses aspects, y compris dans le cas d'informations émanant du pays hôte ou concernant les locaux transitoires.

12. La Commission doit décider comment traiter la question des paiements dus aux architectes dans les prochains mois, et notamment s'il faut mettre immédiatement des contributions en recouvrement pour que les derniers versements puissent être effectués. L'Union européenne souhaite débattre de la question lors de la première ou de la deuxième partie de la reprise de la session, selon qu'il conviendra, étant donné qu'un montant de 18,6 millions de dollars a déjà été engagé dans le projet. Afin de préparer le débat de la deuxième partie de la reprise de la session, elle souhaiterait que lui soient officiellement précisés par écrit, avant mai 2005, tous les éléments du plan, y compris le coût et autres incidences des différentes options envisagées concernant les locaux transitoires.

13. L'actuel bâtiment du Siège, qui n'est pas conforme aux normes de sécurité, de protection contre l'incendie et de construction en vigueur, ni aux exigences de l'époque en matière de sécurité, n'est pas digne d'une Organisation réformée.

14. **M<sup>me</sup> Taylor Roberts** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de l'exposé oral de l'Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement mais se dit déçue du manque de transparence et de précision des données financières présentées. Alors même qu'il a exhorté l'Assemblée générale à ouvrir un crédit de 18,6 millions de dollars lors de la partie principale de la session en cours, le

Secrétariat a indiqué qu'il n'y avait aucun autre besoin de financement immédiat.

15. Pour respecter la procédure, le Groupe tient à ce que les informations concernant l'offre de prêt du Gouvernement américain soient transmises dans un document officiel, les détails précédemment communiqués par écrit n'étant fondés que sur des scénarios et des hypothèses de remboursement. Sans préjuger de l'issue de l'examen ni signaler de réticence quant à l'approbation de l'offre de prêt mais soucieuse plutôt d'appeler l'attention sur le fait que l'Assemblée générale ne peut réagir qu'à des documents officiels écrits, l'oratrice estime que le Secrétariat doit donner son propre avis, même si le représentant des États-Unis a indiqué quelle serait la portée juridique de l'offre de prêt. Le Groupe propose de poser de nouvelles questions à l'occasion de consultations officieuses

16. **M<sup>me</sup> Skåre** (Norvège) tient à réitérer les inquiétudes de sa délégation au sujet des risques que présente l'ensemble des bâtiments du Siège et de ses lacunes. Les bâtiments ne sont pas aux normes, or l'Organisation mérite un environnement de travail de meilleure qualité, plus sûr et mieux adapté.

17. La Norvège est disposée à approuver, le cas échéant, la conversion en crédit d'un montant de 18,6 millions de dollars correspondant à des engagements initialement autorisés, afin que le projet puisse être poursuivi sans délai. Elle a noté que les négociations avec la ville et l'État de New York n'étaient pas achevées, et qu'il faudrait peut-être que l'Organisation évalue les possibilités de relogement transitoire ailleurs que dans le bâtiment UNDC-5 et adapte les plans prévus pour la phase de construction. La délégation norvégienne attend impatiemment d'être renseignée sur les incidences financières et autres de cette entreprise et est par ailleurs disposée à examiner d'autres modes de financement du plan, notamment l'octroi d'un prêt portant intérêts ou la mise en recouvrement de contributions.

18. **M. Torres Lépori** (Argentine), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, dit que celui-ci souscrit à la déclaration faite par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et que le Secrétariat devrait fournir des renseignements plus détaillés sur les autres modes de financement et sur les sites de construction, dans un rapport du Secrétaire général. Ayant entendu les garanties données par le représentant des États-Unis quant à la portée juridique

de la signature de l'offre de prêt par le Secrétaire général, il souhaite néanmoins que le Bureau des affaires juridiques rende un avis sur la question.

19. **M. Berti Oliva** (Cuba) se dit préoccupé par le manque de transparence des données financières fournies par le Secrétariat. Fin 2004, la Commission n'avait fait que survoler la question, le Secrétariat ayant indiqué que le plan-cadre d'équipement devait être rapidement financé. Le représentant se demande pourquoi la Commission a par la suite été informée que des ressources ne seraient pas nécessaires avant mars 2005 et, plus récemment, mai 2005. Il s'étonne également que le Secrétariat n'ait pas évoqué le comité consultatif qui devait être créé avant fin 2004 pour donner son avis sur les options de financement et de réinstallation. Malgré le rôle essentiel que devait remplir cet organe, il semble que la situation n'ait pas évolué depuis que le Secrétariat, le 15 novembre 2004, a informé la Commission des difficultés liées à sa mise en place. Cuba souhaite connaître les raisons de ce retard.

20. **M. Mazumdar** (Inde) se félicite de l'honnêteté du Secrétariat, qui a indiqué à la Commission qu'il disposait pour l'heure de ressources suffisantes pour financer le plan-cadre d'équipement, la crise financière de novembre et décembre 2004 s'étant dissipée, mais il s'inquiète du manque de cohérence des informations fournies et souhaite savoir quand il faudra effectivement dégager des fonds. Il se demande en outre pourquoi le Secrétariat n'a pas mentionné l'éventualité d'une rénovation par étapes des bâtiments du Siège et si cette possibilité a été écartée. Selon la rumeur, cette option est irréaliste en raison de problèmes de sécurité et de la présence d'amiante.

21. L'Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement a fait savoir à la Commission que le Secrétariat espérait lui faire rapport lors de la deuxième partie de la reprise de la session. Il faut en effet que la Commission dispose de toutes les données, y compris les incidences de la signature de l'offre de prêt par le Secrétaire général, avant d'avoir à se prononcer sur la question. Il faudrait donc que le Secrétaire général remette avant la session de mai un rapport sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement, qui détaillerait notamment toutes les options de financement et de réinstallation, même provisoires. À cet égard, le représentant de l'Inde demande au Secrétariat de donner l'assurance catégorique que la planification et les conditions de

financement de la phase de conception resteront inchangées quelle que soit l'option choisie en matière de locaux transitoires.

22. **M. Clarkson** (Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement) dit qu'il peut répondre immédiatement à certaines des questions posées et traiter les autres dans le cadre de consultations officieuses. Concernant la phase de conception du plan-cadre d'équipement, 10 % du montant total du contrat doivent être versés chaque mois, le solde (30 à 40 %) étant dû à réception des travaux. Les versements se poursuivent, mais des décisions sont en train d'être prises avec du retard sur le calendrier initial, ce qui retarde aussi l'exécution des contrats. Si les informations communiquées par le Secrétariat changent constamment, c'est parce qu'il tient à être aussi transparent que possible vis-à-vis des États Membres. L'Administrateur étudiera avec le Bureau des affaires juridiques la demande visant à obtenir de ce dernier un avis sur les incidences de la signature de l'offre de prêt du pays hôte par le Secrétaire général.

23. Dans sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a décidé d'approuver le premier scénario proposé pour l'échelonnement des travaux et les locaux transitoires pendant la rénovation de l'ensemble des bâtiments du Siège. Une rénovation par étapes est néanmoins envisageable et si l'Assemblée générale opte pour cette dernière possibilité, le Secrétariat donnera de plus amples informations à la Commission. Le Secrétariat s'est efforcé pendant quatre à cinq mois de former un comité consultatif mais les personnalités contactées ont émis des doutes sur leur disponibilité et s'interrogeaient sur leur responsabilité juridique. Elles ont indiqué au Secrétariat que des experts recrutés sur le marché seraient mieux à même qu'un tel organe de le conseiller sur la gestion des projets de construction et sur les questions de financement, d'architecture et autres questions techniques.

24. **M. Pulido León** (République bolivarienne du Venezuela), notant que l'Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement a proposé de répondre à certaines des questions des États Membres dans le cadre de consultations officieuses, fait observer que les questions posées en séance officielle appellent des réponses en séance officielle, seul moyen que celles-ci figurent dans les comptes rendus officiels. L'exactitude des informations fournies lors des consultations officieuses semble variable.

25. La délégation vénézuélienne ne croit pas que si les informations données par le Secrétariat changent c'est dans le souci d'assurer la transparence. À sa demande, le Secrétariat a informé la Commission, le 22 novembre 2004, que le crédit de 25,5 millions de dollars initialement ouvert n'avait pas été épuisé et que le solde pourrait servir, pendant la première moitié de 2005, à réduire le montant de l'engagement de dépenses autorisé. Or, le Secrétariat souhaite que sur le montant disponible au titre de ces engagements, un montant de 18,6 millions de dollars soit converti en crédit, ce que la délégation vénézuélienne ne désapprouve pas pourvu que cette demande soit justifiée. Elle aurait préféré que les données financières relatives au plan soient communiquées à la Commission par la Division de la planification des programmes et du budget et non par l'Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement, en particulier pour qu'on puisse lui expliquer pourquoi il était si urgent d'approuver le financement du plan fin 2004, alors qu'il n'y a pour l'heure aucune urgence de cet ordre.

26. La délégation vénézuélienne se demande si le retard dans l'exécution de la phase de conception est dû à la recherche de nouvelles options en ce qui concerne les locaux transitoires ou s'il a d'autres causes et pour quelles raisons les entrepreneurs n'ont pas pu honorer leurs contrats et présenter le résultat de leurs travaux. La situation a beaucoup changé depuis que l'Assemblée générale a adopté sa résolution sur le plan-cadre d'équipement, à sa cinquante-sixième session; la confusion et l'incertitude règnent au sujet de l'état d'avancement du plan, dont le Secrétariat doit dûment informer la Commission.

27. **M. Mazumdar** (Inde) partage l'avis du représentant du Venezuela selon lequel il doit être répondu aux questions des membres pendant les séances officielles, d'autant plus qu'aucune consultation officieuse n'a été programmée sur la question à l'examen. Il saurait gré à l'Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement de dire clairement si la phase de conception restera inchangée quel que soit le scénario choisi.

28. **Le Président** explique qu'aucune consultation officieuse sur le plan-cadre d'équipement n'a été programmée parce que le Bureau est parti du principe qu'aucune décision ne serait nécessaire avant la deuxième partie de la reprise de la session. Il semble toutefois que les membres de la Commission soient favorables à la programmation de consultations

officieuses pendant la première partie, aussi le Bureau examinera-t-il la question en consultation avec les groupes régionaux. Le Président note par ailleurs que les membres de la Commission s'accordent manifestement sur le fait que les questions soulevées en séance officielle exigent une réponse en séance officielle.

29. **M<sup>me</sup> Taylor Roberts** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, répond qu'il est inutile de tenir des consultations officieuses lors de la première partie de la reprise de la session mais qu'un débat sera nécessaire lors de la deuxième partie, quand davantage de documents seront disponibles.

30. **M. Belov** (Chef de l'Unité centrale chargée des services communs de la Division de la planification des programmes et du budget) rappelle que le Secrétaire général, dans son deuxième rapport annuel sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/59/441), a présenté des prévisions de dépenses pour la phase de conception du plan et estimé qu'un crédit supplémentaire d'environ 18 millions de dollars serait nécessaire pour 2005. Lors de consultations officieuses, le Secrétariat a précisé quels seraient les besoins mensuels jusqu'en juin 2005. Les estimations alors disponibles se fondaient sur certaines hypothèses concernant l'avancement des travaux de conception.

31. La phase de conception n'ayant pas avancé aussi vite que prévu, les dépenses réelles ont aussi été moindres que prévu. Dans le document publié sous la cote A/59/441, le Secrétariat a estimé qu'un crédit de 2,9 millions de dollars serait disponible à la fin de l'exercice biennal, d'où la demande de crédit supplémentaire. Toutefois, en raison des retards pris dans la phase de conception, un crédit de 5,4 millions de dollars était disponible fin février. Compte tenu des prévisions de dépenses mensuelles, la mise en œuvre du plan peut donc se poursuivre jusqu'en mai ou juin, raison pour laquelle le Secrétariat ne présentera pas son projet révisé avant la deuxième partie de la reprise de la session.

32. **M. Clarkson** (Administrateur chargé du plan-cadre d'équipement) indique que le Secrétariat a engagé un cabinet de gestion de programmes qui, fort d'une solide expérience, l'a aidé à revoir la planification de la conception pour régler les questions de conception suffisamment tôt et éviter ainsi qu'elles n'affectent le calendrier à long terme. Le report de nombreuses activités secondaires ne retardera pas

l'ensemble de l'entreprise mais le choix entre un déménagement dans des locaux transitoires ou une rénovation par étapes influera sur la conception globale. Il n'est toutefois pas en mesure d'en dire plus pour l'instant. Si des questions sont restées sans réponse, il sera ravi d'y remédier ultérieurement, par écrit ou lors d'une autre séance officielle.

33. **M. Pulido León** (République bolivarienne du Venezuela) demande plus de détails sur la façon dont le choix du scénario peut affecter la phase de conception dans son ensemble, sur les motifs du retard de la conception et sur les activités qui ont été reportées.

34. **Le Président** dit que le Secrétariat veillera à ce que les informations demandées figurent dans les documents qu'il élaborera pour la deuxième partie de la reprise de la session.

#### **Examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397)**

35. **M<sup>me</sup> Van Buerle** (Responsable de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397), déclare qu'au vu des similitudes entre le programme et le Compte, et conformément aux propositions du Secrétaire général tendant à rationaliser les rapports présentés à l'Assemblée générale, la Division de la planification des programmes et du budget a traité les deux questions dans un seul rapport.

36. La section II du rapport retrace l'historique du programme de coopération technique et du Compte pour le développement et présente l'objectif actuel du programme ainsi que les directives à l'usage du Compte. Les sections III et IV traitent des modalités de fonctionnement du programme et du Compte, et la section V présente les principales questions qui se sont dégagées de l'exécution des deux programmes. Le rapport couvre toute la gamme des opérations du programme et du Compte, et analyse les similitudes et les différences entre les deux.

37. **M<sup>me</sup> Van Buerle** appelle l'attention de la Commission sur les paragraphes 81 et 82 du rapport, dans lesquels sont analysées les différentes options possibles. La solution la plus viable consisterait soit à supprimer le chapitre 23 du budget (programme

ordinaire de coopération technique) et à redistribuer les ressources correspondantes entre les différents chapitres où seraient transférés des sous-programmes de coopération technique, soit à conserver un chapitre spécialement consacré au programme mais en apportant des améliorations sur le plan des objectifs, des critères, des responsabilités en matière de gestion et de la présentation des rapports. Aucun coordonnateur n'ayant été prévu pour le programme de coopération technique, il est également proposé dans le rapport que le Département des affaires économiques et sociales soit désigné pour assurer la fonction de coordonnateur général. Le rapport ne contient aucune recommandation particulière pour ce qui est de l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité du Compte pour le développement, celui-ci étant jugé efficace.

38. Le programme et le Compte pour le développement ne fonctionnent pas de la même façon. Tandis que le Compte propose, dans le cadre du projet de budget-programme, des projets qui sont ensuite entérinés par l'Assemblée générale, les ressources affectées au programme sont d'abord approuvées par l'Assemblée puis utilisées au fur et à mesure des besoins pour répondre aux demandes d'assistance technique des États Membres. Les sections VI, VII et VIII du rapport présentent un certain nombre de propositions sur lesquelles l'avis de la Commission est sollicité. Les unes concernent l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, les autres la question de savoir s'il y a lieu de regrouper les deux chapitres.

39. **M. Saha** (Vice-Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) constate que l'examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397) retrace l'historique et les modalités de fonctionnement du programme ordinaire et du Compte, et traite également d'un certain nombre de questions qui relèvent traditionnellement du Comité du programme et de la coordination (CPC) et de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif s'est beaucoup investi dans la création du Compte pour le développement et il aborde d'habitude la question du programme ordinaire lorsqu'il examine le projet de budget-programme. L'un des points du rapport qui concerne directement le Comité consultatif est l'éventuelle fusion des chapitres 23 et 35. Le Comité a l'intention d'étudier à nouveau cette question lorsqu'il

examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, en tenant compte des éléments mis en lumière par le rapport A/59/397. Une telle réorganisation du budget, si elle devait avoir lieu, prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

40. **M<sup>me</sup> Taylor Roberts** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les deux programmes relèvent chacun d'un mandat différent et ont chacun leur fonction et leur identité propres : ils auraient donc dû être présentés indépendamment l'un de l'autre. Étant donné l'importance du programme ordinaire de coopération technique, l'Assemblée générale doit prendre, à sa cinquante-neuvième session, des décisions visant à améliorer son fonctionnement, à lui octroyer des crédits plus importants et à mieux utiliser ces crédits. Le fait de confier au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales la coordination du programme, comme cela est proposé dans le rapport, permettrait de renforcer la responsabilité, la transparence et la cohérence des critères dans l'utilisation des ressources.

41. En ce qui concerne la présentation des rapports, le Groupe est favorable à la proposition tendant à établir un rapport distinct sur les activités, les produits et les résultats du programme, mais il faudrait que le Secrétariat précise le rôle que joueraient les grandes commissions et le CPC dans l'évaluation du programme. Étant donné les différences entre les deux programmes, la fusion des chapitres 23 et 35 du budget ne se justifie pas. Le Compte pour le développement apporte un soutien précieux aux programmes et activités de coopération technique. Le Groupe des 77 et la Chine sont conscients de l'importance d'une approche intégrée, des effets multiplicateurs recherchés et de la nature interrégionale des projets financés par le Compte, et ont pris bonne note des progrès accomplis dans sa gestion. Les conclusions de l'examen font apparaître des succès incontestables et mettent en lumière la valeur ajoutée des projets financés par le Compte par rapport au programme ordinaire de coopération technique.

42. Deux propositions concrètes visant à améliorer l'efficacité du Compte sont avancées dans le rapport du Secrétaire général, à savoir l'approbation d'un exposé des objectifs concernant le Compte pour le développement et le relèvement du niveau de financement. En ce qui concerne la première proposition, le Groupe est d'avis que l'Assemblée

générale pourrait utilement solliciter les conseils du CPC. Pour ce qui est de la seconde proposition, il vaudrait mieux que le chapitre 23 du budget continue de faire l'objet d'une actualisation des coûts. Enfin, la liste des propositions de projets représente des dépenses d'un montant largement supérieur à ce qu'il est possible d'approuver, étant donné les restrictions budgétaires et compte tenu de l'absence d'économies pouvant être versées au Compte. L'hypothèse sur laquelle reposent les modalités de financement du Compte pour le développement présente donc sans nul doute des lacunes, et le Groupe est disposé à étudier des propositions concrètes de relèvement du niveau de financement.

43. **M. Van den Bossche** (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne, se félicite des programmes qui aident les pays en développement à satisfaire à leurs besoins réels. L'Union constate avec satisfaction que le Compte pour le développement est bien géré et que son mode de fonctionnement ne nécessite pas de modification substantielle. Il faut toutefois pousser plus avant l'évaluation et le suivi de l'impact véritable des projets financés par le Compte pour le développement afin de s'assurer qu'ils permettent d'atteindre des objectifs de développement concrets. Le cas du programme ordinaire de coopération technique est plus problématique et requiert l'attention de la Commission.

44. Afin de prendre les bonnes décisions quant à l'avenir des deux programmes, la Commission doit tenir compte des conséquences que ces décisions sont susceptibles d'avoir pour les autres activités déployées par le Secrétariat à l'appui du développement. À cet égard, il pourrait être utile de recueillir l'avis de la deuxième Commission et du CPC. La Commission voudra peut-être réexaminer cette question après qu'aura eu lieu, en septembre 2005, l'examen des résultats du Sommet du Millénaire. Dans l'intervalle, l'Union européenne est disposée à étudier les propositions figurant aux sections VI, VII et VIII du rapport, bien qu'elle trouve intéressante la proposition du Comité consultatif de réfléchir au regroupement éventuel des chapitres 23 et 35 lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

45. **M<sup>me</sup> Andrianantoandro** (Madagascar), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que le Groupe souhaite s'associer à la déclaration faite par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77

et de la Chine. Si le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est en progrès constant, les obstacles particuliers que doit surmonter le continent ne pourront être écartés par les efforts des seuls pays d'Afrique. Les programmes de coopération technique et les projets financés par le Compte pour le développement sont un complément indispensable à ces efforts.

46. Le Groupe trouve encourageant le fait que les fonds du Compte pour le développement aient été utilisés de manière plus efficace lors de la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches. Toutefois, il s'accorde avec le Secrétaire général à considérer que le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique devraient rester distincts, et n'est pas persuadé que le fait de fusionner les chapitres 23 et 35 du budget-programme engendrera des réductions de coûts ni des gains de productivité significatifs.

47. Les projets du Compte pour le développement favorisent la coopération régionale et interrégionale entre les pays en développement. Le Groupe constate avec satisfaction que, sur les 66 projets mis en œuvre à ce jour, 13 visaient à répondre aux besoins vitaux de développement de l'Afrique. Il se réjouit également de l'assurance donnée quant à la bonne gestion du programme et à la totale conformité de son fonctionnement avec les orientations approuvées par l'Assemblée générale. Le caractère interinstitutionnel du programme lui permet de susciter les synergies techniques et financières nécessaires à une approche harmonieuse et concertée du développement. Sa rentabilité tient en partie au fait qu'il fait appel aux ressources humaines et techniques locales, caractéristique qui a également contribué à renforcer les capacités des pays en développement. Le Groupe se réjouit d'une telle coopération triangulaire entre différents pays en développement et l'Organisation. Il est très préoccupé, cependant, par l'absence de source de financement prévisible et fiable pour le Compte pour le développement, et appelle l'Assemblée générale à réexaminer les hypothèses sur lesquelles reposent les modalités de financement du Compte.

48. **M<sup>me</sup> Soni** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, déclare qu'il y a trop longtemps maintenant que l'Assemblée générale se livre à ce débat lassant sur le financement du programme ordinaire de coopération technique, alors que les seules considérations pertinentes sont



celles qui visent à déterminer si le programme atteint les résultats escomptés sur le terrain et s'il crée de la richesse pour les pays en développement, à la mesure de ce qu'il coûte. Le rapport dont la Commission est saisie présente des informations utiles sur l'historique du programme et des propositions intéressantes concernant les améliorations à apporter sur les plans de la transparence et de la responsabilité. Toutefois, le Secrétariat n'a pas procédé à l'examen fondamental demandé par l'Assemblée générale.

49. À l'heure actuelle, 85 % environ des dépenses du programme, qui se sont élevées à plus de 40 millions de dollars lors de l'exercice précédent, ont été utilisées pour financer plus de 90 conseillers à des postes D-1 et D-2 ou de niveau équivalent à New York, à Genève et à Vienne, et au sein des commissions régionales. L'axe central de la coopération technique s'étant déplacé, passant de l'apport individuel de compétences à des interventions d'ordre plus stratégique, notamment le renforcement des capacités au niveau national et l'ouverture des réseaux mondiaux du savoir aux talents locaux, le bien-fondé du maintien d'une équipe permanente de conseillers est discutable. Le rapport du Secrétaire général affirme qu'il est utile de pouvoir répondre rapidement et avec souplesse aux demandes de conseils émanant des pays en développement. Cependant, de telles demandes ne sont formulées que ponctuellement et, s'il serait utile que les conseillers assurent le suivi des programmes qu'ils ont contribué à établir, ils sont rarement en mesure de le faire, en raison d'un manque de moyens financiers.

50. Le programme ordinaire de coopération technique a été mis en place pour soutenir les projets novateurs. Il est regrettable de constater qu'il n'atteint pas cet objectif, pas plus qu'il ne constitue la meilleure utilisation possible des fonds attribués au développement. Au lieu de maintenir le système actuel qui fait que la coopération technique est déterminée par l'offre, l'Organisation devrait explorer d'autres solutions qui permettent d'être à l'écoute du terrain, de répondre aux besoins des pays et de tirer parti des capacités créées par les contributions des États Membres au Système des Nations Unies pour le développement.

51. M<sup>me</sup> Soni se dit préoccupée par le fait que, bien que le Compte pour le développement semble être bien géré, les modalités de financement en vertu desquelles les économies réalisées grâce aux gains de productivité sont réaffectées au Compte découragent les directeurs

de programme de tenter d'améliorer la productivité. De plus, du point de vue décisionnel, il n'est pas certain que l'Assemblée générale ait vocation à passer au crible les projets de coopération technique. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'accordent à considérer que le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique devraient être présentés dans un seul chapitre du budget. La Commission devrait également envisager la possibilité de fusionner non seulement les chapitres du budget relatifs à ces deux programmes, mais également les programmes eux-mêmes.

52. M<sup>me</sup> Goicochea (Cuba) s'associe aux déclarations faites par la représentante de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la représentante de Madagascar au nom du Groupe des États d'Afrique. Elle est heureuse que le Comité consultatif ait présenté ses vues sur le rapport à la Commission, qui traite de plusieurs questions importantes. Comme l'a fait observer le Comité, le rapport ne peut être envisagé uniquement sous l'angle du budget-programme, étant donné qu'il traite également de questions de principe et de questions relatives aux programmes. Le seul point du rapport qui relève du Comité consultatif est en fait la proposition de regrouper les chapitres 23 et 35 du budget-programme. Même si cette proposition fait suite à une recommandation du Comité consultatif, M<sup>me</sup> Goicochea ne doute pas que, lorsqu'il réexaminera cette question, le Comité tiendra compte des avis exprimés par les États Membres. Elle rappelle que pour l'heure, il n'y a pas d'accord sur cette proposition.

53. Les montants destinés aux projets exécutés dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique sont certes décaissés par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, mais on aurait pu s'attendre à ce que le rapport à la Commission, qui traite d'importantes questions de fond, soit présenté par un représentant du Département des affaires économiques et sociales. Notant qu'un consultant a participé à l'élaboration du rapport, la représentante de Cuba souhaiterait savoir combien cela a coûté, sur quel budget cela a été financé, et pourquoi aucun état des incidences financières n'a été établi avant l'adoption de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

54. Il serait également intéressant de connaître le niveau actuel de financement du Compte pour le développement tel qu'il résulte de l'ajustement effectué pour tenir compte de l'inflation (par. 8 du

rapport). La représentante de Cuba regrette que le Secrétariat n'ait pas fait de proposition tendant à une augmentation des ressources du Compte, malgré la demande à cet effet figurant au paragraphe 58 de la résolution 58/270, et qu'il ait, semble-t-il, réinterprété, au paragraphe 14 du rapport, les dispositions du paragraphe 48 de cette résolution.

55. Il serait souhaitable que le Secrétariat fasse savoir à la Commission si le rapport dont elle est saisie sera également examiné par d'autres grandes commissions ou par le CPC, et quels mécanismes ont été mis en place pour permettre à la Commission d'examiner à l'avenir le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement, puisqu'il n'y a pas de programme correspondant dans le plan-programme biennal pour l'exercice 2006-2007 (A/59/6, deuxième volet). Il a été proposé que les délibérations relatives à certains éléments du rapport du Secrétaire général soient reportées en attendant l'examen de la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire. Or, les décisions ayant trait au maintien de deux programmes clefs ne devraient pas être subordonnées au résultat d'un processus complexe de négociations intergouvernementales. Quant à la proposition tendant à ce que l'avenir du programme ordinaire de coopération technique dépende des résultats obtenus sur le terrain, M<sup>me</sup> Goicochea fait observer à la Commission que les projets mis en œuvre au titre du programme sont conçus pour renforcer les capacités locales et que les résultats de ces programmes s'agissant de l'accomplissement des objectifs de développement sont de ce fait difficiles à évaluer.

56. M<sup>me</sup> Van Buerle (Responsable de la Division de la planification des programmes et du budget) précise qu'un consultant a été engagé pour procéder à l'examen complet demandé par l'Assemblée générale parce que l'Organisation n'avait pas la capacité, en utilisant ses seules ressources internes, de consulter tous les bénéficiaires des projets du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement répartis à travers le monde. Les dépenses ont été d'environ 60 000 dollars, prélevés sur les fonds inscrits, au chapitre 23 du budget-programme (programme ordinaire de coopération technique) et, plus précisément, sur les fonds affectés au Département des affaires économiques et sociales. M<sup>me</sup> Van Buerle indique que malheureusement l'information figurant au paragraphe 8 du rapport est inexacte. Le niveau de

financement du Compte pour le développement n'a jamais été ajusté pour tenir compte de l'inflation et si, lors des exercices précédents, les ressources budgétaires attribuées au programme ordinaire de coopération technique ont été actualisées, aucune réévaluation n'a été effectuée pour l'exercice en cours, conformément au paragraphe 9 de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale. M<sup>me</sup> Van Buerle propose de répondre aux autres questions lors de consultations officielles.

57. M<sup>me</sup> Goicochea (Cuba), qui n'a pas d'objection à cette proposition, compte cependant que la Commission aura d'autres occasions de discuter du rapport dans un cadre officiel. Les questions qu'il soulève sont importantes et il serait souhaitable de conserver une trace des réponses du Secrétariat. La délégation cubaine prend bonne note des raisons qui ont motivé le recours à un consultant pour l'examen complet. Toutefois, elle maintient que le Secrétariat aurait dû établir un état des incidences financières avant l'adoption de la résolution 58/270. Cuba souhaiterait également savoir si les fonds utilisés provenaient d'un crédit ouvert pour financer les services de consultants et d'experts ou si des ressources ont été ponctionnées sur des programmes de formation et de renforcement des capacités. Enfin, si le paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général est erroné, il faudrait qu'un rectificatif soit publié.

58. **Le Président** déclare que le débat général de la Commission sur le rapport restera ouvert.

#### Questions diverses

59. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur deux études qui ont été distribuées à titre officieux. La première, qui porte sur les services de conférence, a été établie par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. La seconde porte sur les services techniques de secrétariat fournis par le secrétariat de la Cinquième Commission.

60. **M. Iosifov** (Fédération de Russie), appuyé par M<sup>me</sup> Goicochea (Cuba), estime que les études auraient dû être distribuées dans les six langues officielles des Nations Unies et pas seulement en anglais et en français.

61. **Le Président** déclare que le Secrétariat prend acte des préoccupations qui viennent d'être exprimées.

*La séance est levée à 12 h 20.*